

# Conclusion générale : Variations et normes en francophonie en 2022 : quelles problématiques ?

## Synthèse

Bruno MAURER

École de Français Langue Étrangère, Université de Lausanne, EA 739 Dipralang Montpellier 3

---

**Résumé :** Le présent article assure une double fonction dans l'économie de l'ouvrage. Faire un point sur les différents concepts ou problématiques concernées par la thématique sociolinguistique large de la variation. Ceci est fait autour de variation(s), variété(s), norme(s), variabilité, qui nous semblent assez bien baliser le champ, même si elles ne le saturent pas. Cette première partie permet aussi une mise en perspective historique qui montre comment la recherche s'est saisie progressivement de ces questions. L'éclairage à la fois conceptuel et historique permet dans une deuxième partie d'articuler entre elles les différentes contributions de l'ouvrage, de les faire dialoguer mais sans rester attaché à l'ordre de présentation du livre.

**Mots-clés :** variation(s), variété(s), norme(s), variabilité, norme endogène

---

La problématique de notre appel à collaboration (*cf.* ici-même "Introduction") a rassemblé seize contributions venues de pays où le français est langue première ou langue seconde ; mais elle a aussi permis d'englober dans la réflexion commune des "apprenants de français", des personnes pour lesquelles le français est langue étrangère.

La problématique a été abordée sous l'angle linguistique de la description des éléments sujets à la variation, mais a aussi concerné des dimensions plus sociolinguistiques, avec la question centrale des normes d'enseignement (que ne doit pas manquer de poser la variation des pratiques linguistiques dans les communautés francophones), ainsi qu'avec les domaines dans lesquels ces variations trouvent à s'exprimer (voire en fait à se développer) : les réseaux sociaux, la création artistique (littérature, chanson), les médias de masse.

Parmi les contributions qui n'ont pu être retenues parce qu'elles ne renouvelaient pas assez l'état de la question, plusieurs concernaient le Maghreb mais aucune ne

nous est parvenue depuis des zones francophones comme l'Asie du Sud-Est ou le Moyen Orient. Hasard de la communication de l'appel, contraintes des calendriers universitaires et des disponibilités de chacun, sans doute. Mais aussi peut-être, pour des pays comme le Viet Nam ou le Laos, l'idée que la question de la norme... ne se pose pas, le français étant en 2022 vu comme langue étrangère, et de plus en plus comme une langue étrangère parmi d'autres, dans une offre plus à l'écoute des opportunités commerciales et des enjeux politiques contemporains que des héritages coloniaux à transmettre. Le fait qu'aucune communication ne concerne la France métropolitaine n'est, au regard de la tradition unilinguiste du pays, guère surprenant : s'il y a aujourd'hui des évolutions en termes de représentations, elles se font plus dans le passage du singulier, "le français", au pluriel, "les langues de France", que par la prise en compte de la variation en français ni, a fortiori, de l'existence de variétés. Qu'aucune proposition ne nous soit parvenue de la France d'outre-mer est peut-être le signe que les enjeux de la recherche se portent aujourd'hui plus sur les créoles ou les autres langues de première socialisation, que sur la possibilité de l'existence d'un français polynomique.

La question de la norme (et de la variation) est de celles qui occupent fondamentalement les sociolinguistes... depuis la naissance labovienne de la discipline qui associait à "sociolinguistique" l'adjectif "variationniste". Les résultats de ses travaux fondateurs permettaient à Labov de conclure que « la communauté linguistique dans son ensemble est unifiée par un ensemble de normes » (Labov, 1976 : 412) concernant des traits linguistiques dépréciés ou appréciés (prestige markers).

Or, l'idée de variation est intéressante car elle témoigne, par-delà l'acceptation du fait qu'il existe une pluralité de pratiques, qu'il existe bel et bien une communauté linguistique qui se retrouve autour d'une même langue, fût-elle "variable" et ses membres en eussent-ils des pratiques différentes.

Pour terminer cette introduction, nous rappellerons que notre regard sur la question ne peut être autre que partiel : il suffit de se souvenir que l'imposant ouvrage (851 pages, 31 articles) de Bédard et Maurais sur la norme se terminait par 86 pages de bibliographie sur le sujet, et que l'on n'était alors qu'en 1983 ! Depuis lors, Baggioni, Bavoux, Francard, Gadet, Klinkenberg, Ledegen, Marcellesi, Moreau, Prudent, Simonin, Wharton, et j'en oublie... ont ajouté bien des titres. En encore me limité-je à la recherche francophone sur le sujet !

## 1 Au commencement était la recherche de la variation

On ne peut éviter, quand on rédige ce genre de texte, qui est à la fois synthèse des regards antérieurs sur la question de la norme et tentative de croisement de seize points de vue différents, d'avoir recours à un certain schématisme. Cette *captatio benevolentiae* étant faite, je peux avancer que les premiers travaux dans le domaine qui nous intéresse ont concerné la recherche de la variation en français. Variation au singulier, entendue comme principe, comme dynamique à l'œuvre au sein de la langue française, laquelle constituait une sorte de symbole achevé du mythe tenace de l'existence au singulier seulement de quelques langues à tradition littéraire, dont la langue... dite de Molière.

Les recherches portant sur la variation du français en Afrique commencèrent dès 1952, quand Raymond Mauny publia un recueil d'environ 500 mots ou locutions employés dans le français en usage en Afrique occidentale française. Puis, à la fin de la même décennie, on doit à Kurt Baidinger (1957), par ses différents travaux et notamment sa bibliographie provisoire concernant le français régional, d'avoir attiré l'attention des lexicologues et des lexicographes du français sur l'importance de ces phénomènes. Le tour était donné, on allait chercher la variation. L'AUPELF, Association des Universités Partiellement ou Entièrement de Langue Française (devenue Agence Universitaire de la Francophonie en 1998) assura la liaison entre chercheurs des divers centres, instituts et départements de linguistique d'Afrique noire par l'organisation périodique de Tables rondes. La première, à Abidjan en octobre 1974, avait fait ressortir l'opportunité d'une étude systématique de la créativité lexicale du français en Afrique noire et avait lancé l'idée d'un vaste dictionnaire. Un premier état de la question ayant été fait à la Table ronde de Lomé en décembre 1975, il revint à la troisième Table ronde (Kinshasa, décembre 1976) de donner au projet sa forme définitive, celle d'un « inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire » (IFA).

Pour l'équipe de l'IFA, dans le texte d'introduction de la deuxième édition de l'Inventaire des particularités du français d'Afrique rédigée par Danièle Racelle-Latin en 1988 (IFA, 1988 : X), la notion de variation devenait primordiale, rompant non seulement avec l'idéologie unilinguiste française mais également avec la vision structuraliste de la langue :

“La distinction saussurienne entre langue et parole permettait – semblait-il – de reléguer nombre de variations dans les faits de parole, partant de les écarter de l'objet même de la science en voie d'édification. Celle-ci d'ailleurs tendait de toutes ses forces vers la recherche de la structure abstraite de la langue, dont l'homogénéité était posée comme attribut primordial.”

La mise en évidence, contre les aspects systémiques de la linguistique structurale, de l'existence de la “variation”, amena des recherches visant à l'identification des “particularismes”, également appelés “africanismes” au sud du Sahara. Cette orientation déboucha sur la pratique de “l'inventaire”, c'est-à-dire de la collection des variations du français. C'est ainsi que fut entrepris, par une équipe de 19 chercheurs de différents instituts de linguistique appliquée d'Afrique francophone et 35 collaborateurs, l'important travail de lexicographie qui se présentait comme un “inventaire” des “particularités lexicales” “du” “français” “en Afrique noire”. Dans ce titre, chaque terme compte : “Inventaire” donne l'idée d'une collection de faits isolés, à collecter comme le font les entomologistes pour des insectes ; “particularités lexicales” donne une idée d'étrangeté, “le français” restant fondamentalement une réalité encore unique, une langue qui est simplement « particulière » du fait de son implantation exotique “en Afrique noire”. Les inventaires nationaux furent réalisés en mois d'une décennie, de 1976 à 1983, pour la première publication d'un inventaire unique en 1983, avec rééditions (non augmentées) en 1988 et en 2004.

## 2 De la variation aux variétés

La collection de particularismes ne pouvait manquer de déboucher sur la mise en relation des éléments relevés et sur la recherche d'une éventuelle systématisme : de fait, c'est un inventaire unique qui fut publié en 1983, et non 10 ou 15 inventaires pour autant de pays documentés. Les "particularismes" étaient possiblement reliés, faisant sens eux-mêmes de manière systémique, comme témoignant d'une (ou de plusieurs) nouvelles manières de parler le français.

En 1973, la revue *Langue française* consacrait un fascicule aux « parlars régionaux ». Dans ce numéro 18 de la revue coordonné par Alain Lerond, on ne traite pas encore des variétés africaines de français, mais du "Vocabulaire des pommes dans le parler normand du Val de Saire (Manche)" (R. Lepelley) et une section est consacrée aux, entre guillemets dans le texte, "français régionaux". C'est le Belge Léon Warnant, un représentant de la "périphérie", qui assume cette dénomination, dans un article intitulé "Dialectes du français et français régionaux", assumant la position théorique selon laquelle "dialectes du français" et "français régionaux" sont synonymes. Il n'est alors question dans son article que des français régionaux des Liégeois, des Marseillais (avec rappel des travaux pionniers en 1931 d'Auguste Brun), des Bordelais, des Bruxellois, des Genevois et des... Parisiens, pas encore des Québécois ou des Dakarois. Sa contribution est intéressante, qui tente de définir ce qu'est un "français régional" par un ensemble de traits qu'il appelle "dialectaux" par rapport à ce qu'il appelle un "français neutralisé" (aussi appelé par lui, la "norme") et qui est la somme des traits qui se retrouve dans tous les français régionaux.

La même année, à Dakar, la Fédération du français universel réunissait une bien-nale sur le thème : « Le français hors de France ». On y traitait notamment de faits de contacts linguistiques, des particularités de divers usages observés au Québec, en Louisiane, en Suisse, en Afrique, et le linguiste Maurice Piron y développait un plaidoyer « Pour un inventaire général des « usances » de la Francophonie ». Le mouvement était lancé d'une identification et d'une description des variétés de français, par-delà le mythe de l'unicité de la langue. Le lexique était concerné mais également la phonétique, aspect clairement structural se prêtant bien à des descriptions systématiques, de celles qui permettent de distinguer les "idiolectes" (encore un terme posé par Léon Warnant, comme contrepoint) des "dialectes" du français : ainsi, dès 1964, le linguiste Maurice Calvet décrivait les interférences du phonétisme wolof dans le français parlé au Sénégal.

Parmi les « écarts » notés empiriquement, tant à l'oral qu'à l'écrit, après élimination de ceux que l'on pouvait attribuer à des « systèmes approximatifs de communication », imputer à des imperfections de l'apprentissage, se dégagait progressivement un ensemble de traits dotés d'une relative stabilité, d'une fréquence élevée, d'une dispersion assez grande et qui n'étaient pas ressentis comme des fautes ni comme des singularités par des locuteurs possédant une bonne maîtrise du français. Bref, on assistait à l'émergence de pratiques locales du français qui, du moins sur le plan lexical, répondaient à des besoins communicatifs et expressifs propres et dont la différence avec la norme « commune » n'était généralement pas perçue. Il s'agissait bien là de régionalismes, si l'on se rapporte aux travaux pionniers de Charles Bruneau. Voici la définition qu'il

donnait du “régionalisme” au Colloque de lexicologie et de lexicographie romane de Strasbourg en 1957, au cours d’une discussion (rapporté dans Straka, 1983) :

“Le mot régional est un mot qui est connu de tout le monde, des gens des villes comme des gens de la campagne, dans un espace donné, mot que, dans cet espace, tout le monde croit être français, alors qu’en réalité il ne l’est pas”.

Le sociolinguiste de 2022 aurait beau jeu de demander à Bruneau : “Si ce mot n’est pas français, qu’est-il donc ?” Mais c’est une autre question...

Dans le domaine africain, les recherches sur l’existence de variétés ont trouvé appui sur l’étude des régionalismes dans d’autres parties de la francophonie. Vu la situation sociolinguistique particulière des pays africains, notamment les questions de multilinguisme et de contact de langues, elles ont bénéficié à la fois du développement rapide de la sociolinguistique et de l’intérêt manifesté, au milieu de la décennie 1960, pour les phénomènes d’interférence linguistique étudiés à des fins de didactique du français selon l’approche structuro-globale audio-visuelle alors dominante.

Les variétés de français hors de France sont devenues très visibles dans les années 1990. Particulièrement actif dans ce domaine, le lexicologue Ambroise Queffélec (Université de Nice) publia *Le Français au Congo* (1990, avec Augustin Niangouna), *Le français en Centrafrique. Lexique et société* (1997), *Le français en Mauritanie* (1999, avec Bah Ould Zein), *Le français en Algérie* (2002, avec Yasmina Cherrad-Bencheфра, Yacine Derradji, Valéry Debov, Dalila Smaali-Dekdouk), *Le français en République du Congo* (2007, avec Oumer Sassoumou).

L’entreprise IFA eut un prolongement en ligne avec la création de la Banque de données lexicale panfrancophone, dont le maître d’œuvre fut Claude Poirier (Université Laval) et qui fit se rejoindre en ligne les inventaires de vingt pays (comme le Québec, la France, la Suisse, le Cameroun, l’Algérie) ou de régions (comme l’Acadie). Une recherche lexicale est possible en ligne <https://www.bdlp.org/recherche> et le francophone curieux qui fréquente ce site pourra trouver, outre les définitions des mots, des attestations écrites de son emploi et, parfois, des corpus oraux.

### 3 De la question des variétés à celle de la norme et des normes

Décrire des variétés, comme a pu le faire Ambroise Queffélec du point de vue du lexique pour plusieurs pays d’Afrique, c’est déjà poser d’une certaine manière la question de la norme. Une question ancienne, qui a partie liée aussi bien avec des aspects statistiques (ce qui est dans la norme, c’est ce qui est le plus fréquent) qu’avec des aspects statutaires et légaux (ce qui est dans la norme, c’est ce qui est permis), et parfois l’un ne va pas avec l’autre.

Décrire des variétés, c’est avoir l’idée que l’on peut se baser sur des usages partagés par un grand nombre de locuteurs de la langue, des usages réguliers, prédictibles, pour isoler un objet suffisamment stable pour qu’on puisse le baptiser : ainsi pour le camfranglais du Cameroun, le nouchi de Côte d’Ivoire dont il est question dans notre ouvrage. Ce processus ne va pas sans généralisations hâtives : ainsi, il nous semble un peu rapide de titrer un ouvrage *Le français en République du Congo* et de regrouper

sous une seule et même étiquette 3500 variations lexicales (Queffelec et Sassoumou, 2007) sans s'intéresser aux conditions sociolinguistiques de leur emploi.

Il y a donc bien une norme statistique, celle qui résulte de l'observation des pratiques linguistiques, celle qui décrit les emplois "normaux" d'une langue et qui permet de décrire des variétés, comprises comme un ensemble de pratiques linguistiques stables pratiquées par un nombre variable d'individus qui, en la pratiquant, constituent une communauté, notamment linguistique.

Mais la question de la norme ne se résume pas à celle de la normalité, et elle doit être comprise dans le sens de la normativité, en tant que modèle à suivre, modèle auquel il faut se conformer si l'on veut satisfaire à des exigences institutionnelles (scolaires par exemple), jouir d'une reconnaissance sociale, accéder à certains secteurs du marché linguistique. Dans ce sens, la norme est liée à l'exercice du pouvoir, qui a la capacité de définir le licite et l'illicite, le permis et l'interdit, et de tracer des frontières dans la continuité des usages linguistiques. Se conformer à une certaine norme, à un "standard", c'est faire preuve de distinction au sens bourdieusien du terme ou d'obéissance.

Knecht (1997 : 194) rappelle que le standard est « en réalité le résultat artificiel d'un long processus interventionniste de codification ou normalisation » et qu'il prend sa source dans une ou plusieurs normes objectives qui sont érigées au rang de modèles par le biais d'institutions de légitimation, qui s'arrogent le droit de dire le bien et le mal, de séparer le bon grain linguistique de l'ivraie. Klinkenberg (2001, 2015) a suffisamment documenté ce processus dans plusieurs ouvrages pour que nous n'y revenions pas.

Le cas le plus fréquent est que la légitimité / illégitimité attribuée à une variété linguistique est la traduction symbolique d'une stratification sociale : les groupes qui détiennent la maîtrise du capital culturel, économique et social imposent leur pratique comme étalon de référence pour hiérarchiser l'ensemble des productions langagières en concurrence au sein du marché linguistique (Francard, 1997).

Ce cadre d'analyse reste parfaitement valable si l'on se place à l'intérieur d'un espace national. Si l'on se situe dans un espace plus large tel l'espace francophone, cette stratification sociale est à reconsidérer en prenant également en compte un ensemble de rapports géopolitiques, fruits de l'histoire de la diffusion du français hors de ses frontières, par le biais de rapports coloniaux. Du fait de sa position politiquement, économiquement, culturellement dominante dans cet espace, la France a longtemps été considérée comme LE centre, apte à promouvoir ses pratiques en modèles – et à le faire par simplification de la variation linguistique sur le territoire métropolitain comme sur tous les autres territoires dits francophones en négation des autres langues qui s'y pratiquent, ceux-ci étant des périphéries : le centre s'octroie la légitimité à projeter certains de ses usages en tant que normes, les périphéries vivent leurs pratiques comme des écarts à réduire. Klinkenberg pose cela en termes culturels (2007) :

“On peut donc penser les ensembles culturels en termes de tendance vers la dépendance et l'indépendance : les noyaux des grands ensembles seront décrits comme des cultures indépendantes, tandis que les petites cultures seront décrites comme des cultures captives”.

En 2022, la francophonie se veut ouverte et affiche son ouverture. La Francophonie, institution politique, est devenue officiellement l'espace du partenariat linguistique. Le français coexiste dans l'espace francophone avec des "langues partenaires", un concept qui apparaît au début des années 2000 et qui se diffuse rapidement, sans être suffisamment défini, à tel point qu'il fut le thème du colloque OPALE de 2014 (<https://www.reseau-opale.org/Manifestations/2014/Colloque-OPALE-2014-en-Suisse>).

Voici un exemple de ce discours du "partenariat linguistique", tiré d'une des pages du site de l'Organisation internationale de la Francophonie (<https://www.francophonie.org/diversite-linguistique-79>):

"La Francophonie se caractérise aussi par le plurilinguisme de la majorité des locuteurs qui peuplent son espace. La prise en compte des variétés du français et la valorisation des langues partenaires du français constituent donc un enjeu majeur pour l'espace francophone dans sa diversité".

On parle bien ici, dans une institution et de manière officielle, de "prise en compte des variétés du français". On ne sait pas au juste dans quel domaine celles-ci sont prises en compte (l'éducation est-elle concernée ?), mais on affiche cette volonté de sortir à la fois de la domination du français (langues partenaires) et d'en finir avec le mythe du français comme langue à visage unique.

Une autre page du site (<https://www.francophonie.org/langues-en-dialogue-1835>) permet de voir comment la Francophonie revisite son Histoire, comme si la préoccupation de la diversité, sous le double aspect des variétés de français et du respect des langues africaines, avait toujours été sienne :

"La Francophonie est avant tout une terre de diversités, linguistiques et culturelles, ayant le français comme trait d'union. L'espace francophone est marqué par la présence d'un très grand nombre de langues et le français se trouve pratiquement toujours en situation de coexistence avec d'autres idiomes nationaux et même, parfois, en position minoritaire, soit par le nombre de ses locuteurs, soit par l'usage qui en est fait quotidiennement.

De ce fait, la Francophonie a, dès l'origine, reconnu et souhaité préserver cette diversité comme une richesse en développant de nombreuses initiatives de valorisation des langues nationales, désignées comme « partenaires » du français.

C'est dans cette optique que l'engagement autour des diversités, qu'elles soient culturelles ou linguistiques, ainsi que l'alliance entre le français et les langues en usage aux niveaux national, régional, international, et local sont approfondis de manière à favoriser l'équilibre et l'harmonie entre les langues en contact ou en co-présence avec le français, dans une perspective plurielle et inclusive.

Avoir le français en partage, dans la diversité de ses variétés, permet aux cultures qui le traversent et aux identités multiples qui s'y rattachent d'être mutuellement accessibles et d'entretenir un dialogue pacifique et fécond."

On peut faire une autre lecture de ce tableau idyllique. En réalité, ni la colonisation ni l'usage exclusif du français comme seule et unique langue d'enseignement officielle

dans la plupart des pays n'ayant permis au français de dominer le paysage sociolinguistique au point de se substituer aux langues vernaculaires, afficher le partenariat peut être un moyen commode de maintenir des *statu quo* institutionnels : l'appareil normatif de l'école n'ayant pas empêché l'apparition de variétés très dynamiques avec de fortes dimensions identitaires, reste aux institutions à afficher leur attachement à la "diversité de ses variétés".

La question se pose différemment en Wallonie (non représentée dans notre ouvrage) et en Suisse romande, en raison du fait que ces régions ne sont pas des régions d'expansion du français, mais les lieux potentiels d'une autre légitimité, liée à l'existence d'autres communautés s'exprimant de manière native en français : d'autres centres potentiels donc, qui ne se sont pas toujours affirmés comme tels dans l'Histoire mais dont l'affaiblissement économique, politique et même culturel du voisin permet une affirmation croissante.

Si la norme fait bien aujourd'hui l'objet d'un discours critique de nature à faire accepter une pluralité plus grande en ce qui concerne la langue française, le français n'en est pas pour autant une langue polynomique, au sens où les utilisateurs d'une langue polynomique lui reconnaîtraient "plusieurs modalités d'existence, toutes également tolérées sans qu'il y ait entre elles hiérarchisation ou spécialisation de fonction. Elle s'accompagne de l'intolérance entre utilisateurs de variétés différentes sur les plans phonologiques et morphologiques." (Marcellesi, 1988, p. 170).

Aujourd'hui, le fait même qu'il existe un projet tel que le Dictionnaire des Francophones, soutenu par l'AUF, en ligne sur (<https://www.dictionnairedesfrancophones.org/>) atteste de cette évolution. Le changement de titre est significatif : il ne s'agit plus d'un dictionnaire de français (point de vue de la langue, unicité de celle-ci), mais d'un dictionnaire des francophones, soit des utilisateurs et de leurs pratiques plurielles. Collaboratif et évolutif, puisqu'il est appelé à être enrichi par la contribution des utilisatrices et utilisateurs, ce dictionnaire en accès libre et gratuit comprend actuellement plus de 500 000 termes et expressions du français tel qu'il se pratique sur les cinq continents. Depuis l'entreprise d'inventaire de l'IFA, en 1983, on a donc franchi un vrai palier qualitatif en ce sens qu'un dictionnaire est plus qu'un inventaire : quand ce dernier enregistre le normal, le dictionnaire a un vrai pouvoir normatif, légitimant. Certes ce n'est pas (encore ?) celui de l'Académie française, ni le *Robert*, mais il témoigne bien d'un changement de paradigme.

L'un des points d'observation essentiels pour mesurer l'évolution des conceptions normatives reste cependant l'institution scolaire. Dans les différents pays, les différents systèmes scolaires sont-ils en position de faire évoluer la conception de la norme attendue en prenant en compte ce que Manessy (1994 : 225) appelait des normes endogènes ?

"Les manifestations de la norme endogène doivent [...] être recherchées non pas systématiquement dans des écarts grammaticaux qui peuvent ne relever que d'un apprentissage imparfait ou plus simplement des licences qu'autorise l'oralité, mais dans la manière de mettre en œuvre une langue dont la structure grammaticale demeure pour l'essentiel intacte et qui se trouve en quelque sorte transmuée (et non point pervertie)



par l'émergence de schèmes cognitifs, de techniques d'expression, de modes d'énonciation qui ne sont pas ceux dont usent habituellement les francophones « occidentaux ».

Quand, dans la deuxième partie de cet article, nous évoquons les travaux de Maurice Calvet sur la prononciation du français par des locuteurs wolophones, il faut se souvenir qu'il fut le premier directeur du Centre de linguistique appliquée de Dakar et que les descriptions phonologiques et les observations phonétiques n'étaient pas faites pour rester des publications de laboratoire mais qu'elles croisaient les constatations et les préoccupations des pédagogues. Elles étaient à vocation didactiques, *in fine*, même si elles relevaient de préoccupations d'orthoépique que l'on n'aurait plus aujourd'hui.

A propos de ces normes endogènes, la sociolinguiste Claudine Bavoux avait une vision résolument positive de leur avenir et de ce que cela pouvait changer dans l'espace francophone, moins "franco-centré" (2008 : 11) :

"On glisse doucement de la représentation d'un espace franco-centré, avec une norme centrale unifiante et transcendante, à l'idée d'un espace polycentré où chaque pays ou « région » est susceptible de construire non seulement ses normes endogènes, mais aussi son rapport à des normes qu'elle hiérarchise et, au-delà, sa propre référence. C'est ainsi que s'est imposée, notamment chez les linguistes belges, l'idée d'une pluralité de références. On n'hésite plus à parler d'un français de référence belge, ou suisse, ou autre (Francard, 2000 et 2001).

Reste à voir ce qu'il en advient dans les espaces scolaires. Jamila Barge (2009) dans un article au titre évocateur, "Pour une nouvelle conception de la "norme" linguistique dans l'enseignement des langues", posait les questions qui ont occupé plusieurs contributions de ce numéro :

"En français, la grammaire scolaire se présente tel le garant de la norme, elle fixe les règles et évalue les usages. Or, un regard réflexif sur les contenus de cette grammaire révèle son caractère répressif à l'égard de la diversité et de l'élasticité des usages effectifs du français en France et hors de France. Les observateurs de l'enseignement de la langue, qu'elle soit maternelle ou secondaire, au primaire ou au secondaire se posent souvent de nombreuses questions sur le contenu et la pertinence de ces apprentissages linguistiques. Quel français doit-on enseigner ? Peut-on faire abstraction de la variation linguistique ? Devra-t-on décrire la langue à partir de faits linguistiques observables, c'est-à-dire les performances diverses et variées auxquelles on est exposés dans la vie quotidienne ou bien penser la langue à partir de compétences idéalisées ?"

Nous empruntons à Ledegen (2013) la présentation de divers positionnements possibles en réponse :

"On peut ainsi ranger les approches didactiques, plus concrètes, de la question des normes en trois pôles (Marcellesi, Romian et Treignier, 1985 ; Romian dir., 1989 ; Blanchet, 1998b) :

– Le plus traditionnel consiste à refuser la variation et à adopter une didactique (mono)normative de la langue. On enseigne alors une norme unique strictement imposée (quoique vaguement définie) du seul point de vue (en partie intuitif) de l'enseignant et de l'habitus dominant dans les espaces scolaires et sociaux. Le travail est réalisé

dans l'abstraction de structures internes décontextualisées, où domine la grammaire de phrase. [...];

– La seconde approche didactique est dite plurinormative. C'est une didactique des variétés. S'appuyant sur la notion de communication au sens structuraliste, elle vise la maîtrise du sens interne de l'énoncé selon des « niveaux » ou « registres » de langue. Elle travaille sur des typologies textuelles, voire des typologies d'oraux, tentant d'enseigner plusieurs normes adaptées à des situations de communications stéréotypées. Son objet essentiel est l'apprentissage de codes linguistiques, et notamment des codes normatifs dominants, même si relativisés. Mais la connaissance de divers « registres » de langue ne permet pas automatiquement leur emploi à bon escient. Les typologies enseignées sont restrictives et rigides, ne prenant pas en compte les mélanges de codes possibles, les stratégies individuelles (jeu sur la contre-norme et les continuums, par exemple), la réflexion métadiscursive;

– La troisième approche didactique est dite plurinormaliste. C'est une didactique de la variation qui vise la signification en contexte du discours oral et écrit. Elle intègre dans les paramètres de la situation d'énonciation les enjeux sociaux, les inter-actions, y compris les représentations que les locuteurs en ont, les effets recherchés et produits, et s'inscrit de la sorte dans la dynamique plurielle des interactions langagières contextualisées. Elle donne des méthodes de gestion des situations et non des codes préfabriqués.

L'une des craintes les plus fréquemment exprimées à propos des approches non mononormatives est la non-appropriation de « la » norme standard, non-appropriation qui conduirait les élèves à des formes d'exclusion sociale ou d'échec.”

Klinkenberg (2001 : 43-44), qui est sur un point de vue plurinormaliste, affirmait qu'enseigner une langue c'est cesser de la montrer « comme un édifice construit d'un seul bloc, mais substituer à cette image celle d'un étal offrant des types linguistiques parmi lesquels on ne saurait choisir au hasard. C'est montrer comment ces variétés se répartissent selon les niveaux économiques, sociaux et culturels, comment elles peuvent ou non être adéquates à une situation donnée, comment elles jouent dans le mécanisme de la distinction ».

C'était cette même position que nous défendions dans Maurer (2001), *Une Didactique de l'oral du primaire au lycée*, dans un contexte d'enseignement du français langue première.

#### **4 De la norme aux normes et à la variabilité**

Aujourd'hui, et pour prolonger encore cette réflexion, l'enjeu de l'évolution des normes pédagogiques, n'est plus celui de la variation du français, mais bien celui de sa variabilité, de son aptitude à devenir une langue évolutive, adaptable, plus aisément “appropriable” par ceux des locuteurs non natifs qui voudraient la faire leur, là où elle est langue seconde, comme pour ceux qui, en situation migratoire, doivent se l'approprier.

C'est ce qu'exprime Klinkenberg (2016 : 272-273) :

“Parmi les problématiques rencontrées, on notera les questions suivantes : Mais qu’est-ce que la langue ? Une norme, ou des normes ? Qu’est-ce que reconnaître une langue ? La langue, une affaire politique, mais quelle politique ? L’auteur, que cela plaise ou non, met l’accent sur la variabilité, la plasticité, la pluralité et la fragilité du français (p. 29) dont une norme standard n’existerait plus. Il prône à cet effet une créolisation du français qui, selon lui, devrait prendre exemple sur l’anglais, une langue qui se parle en toute liberté, avec plusieurs variantes, sans pour autant l’affecter. Il renchérit sur ses propos en ces termes : « Nous allons dans les années qui viennent continuer à voyager, à écouter la radio, à regarder des films, à recevoir des programmes de télévision par câble, à prendre l’avion et la voiture, à surfer sur Internet : tous facteurs qui rapprochent les usagers d’une langue autour des mêmes normes implicites, et rabotent les différences. [...] Au demeurant, l’exemple de la langue qui domine aujourd’hui le monde le montre bien : c’est précisément une de celles qui autorisent la plus grande liberté à ses usagers, et qui connaissent la plus forte variabilité interne. Variabilité qui, loin de la sanctionner, la rend d’ailleurs peut-être plus attrayante à ses usagers potentiels ».

## 5 Lectures croisées

Si nous avons fait ce travail de remise en perspective historique des concepts de variation, variété, norme, variabilité, c’est pour pouvoir situer les contributions qui composent les trois chapitres de notre ouvrage et pouvoir, quand cela est possible, les mettre en dialogue autour des quatre concepts que nous avons retravaillés. Les auteurs nous pardonneront, nous l’espérons, de procéder, dans l’ensemble de leur article, à des butinages légers, nous posant au gré de nos lectures, sur quelques fleurs qui nous paraissent plus odorantes que d’autres, dans les bouquets qu’ils ont composés. Lecture très personnelle donc, et revendiquée comme telle, qui ne suivra pas l’organisation en chapitres mais de grands axes de lecture qui traversent les différents textes, indépendamment de la place qui leur a été attribuée. C’est essentiellement à travers cela que nous donnons notre point de vue et soulignons pour nous l’intérêt des chapitres, plus que par des commentaires personnels sur les travaux.

### 5.1 Variation et variation(s)

Samatar Abdallah Doualeh a placé la question de la variation, au singulier, dans son titre : “Enseigner le français dans le secondaire à Djibouti : quelle place pour la variation linguistique ?” Nous retrouverons ses analyses pédagogiques en 5.3.7.

Anne-Christel Zeiter étudie deux locuteurs allophones ayant effectué un parcours migratoire en Suisse romande, en Valais, et elle parvient à montrer par une analyse linguistique et sociolinguistique de leur discours, à la recherche de variations, que celui-ci est porteur de traces de normes endogènes, normes dont les locuteurs n’ont pas forcément conscience, couplées à des marqueurs d’altérité qui montrent leur origine et à des compétences stratégiques de communication, qui sont le résultat d’une trajectoire individuelle : les deux locuteurs sont frères mais n’ont pas eu la même insertion migratoire et, surtout, ne donnent pas le même sens à leurs pratiques sociales. Ses analyses montrent clairement une variation, un style spécifique de l’individu en

français, style qui lui permet d'agir et qui se développe dans cet agir au quotidien dans tous ses contextes de socialisation ; un style qui est à même d'en faire un locuteur francophone à part entière, capable d'agir socialement dans tous ses contextes en français.

Bernard Mulo Farenkia se penche sur un cas particulier, celui des ALS (actes de langage stéréotypés) réalisés au Cameroun dans le but de faire des compliments à un interlocuteur ou des commentaires positifs par rapport à une tierce personne. Les exemples qu'il examine relèvent d'une forme non-hexagonale du français, ce qui inscrit l'étude dans le cadre théorique de la variation du français comme langue pluri- ou polycentrique. Pour lui, les locuteurs du français dans les différents espaces de la francophonie ne partagent pas forcément les mêmes valeurs culturelles et, par conséquent, n'adoptent pas toujours le même comportement discursif dans la réalisation d'un même phénomène pragmatique.

Il s'agit d'une variation dont l'origine n'est pas les langues en contact, mais bel et bien une dimension anthropologique, un rapport à l'autre qui se joue différemment. A travers l'étude de dix phraséologies exprimant le compliment, l'auteur montre l'existence d'une créativité phraséologique en français camerounais que l'on peut considérer comme relevant d'une variation rhétorique si l'on reprend les analyses générales que nous avons faites plus haut. Cette contribution représente à nos yeux une illustration actualisée, sur un corpus oral du quotidien, des analyses de P. Dumont (1991) qui travaillait sur ce qu'il nommait une "rhétorique africaine".

Marie-Hélène Côté, Isabelle Racine et Sylvain Detey s'appuient sur des descriptions de la variation phonétique au Québec (plus exactement du français laurentien) et les exposent dans un premier temps, mais ils n'en font pas la base de leur travail, qui va porter sur les attitudes face à ces variations, les jugements normatifs. De leur revue de littérature ressort le fait que les perceptions des Québécois sur leur propre variété se sont indéniablement améliorées depuis les années 1980. Les études les plus récentes observent un renversement significatif dans la hiérarchie des variétés, notamment pour un questionnaire administré à 96 participants de quatre localités au Québec. Parmi huit variétés de français dans le monde, dont celles de Paris, de la Ville de Québec et de Montréal, une des deux variétés québécoises est perçue comme ayant l'accent « le plus correct » par 47% des participants, contre 11% pour l'accent de Paris. Mais l'accent parisien est jugé « le plus sérieux » nettement plus souvent que les accents québécois. Si ce résultat suggère une forme de concurrence entre le Québec et la France pour ce qui est de la norme de prononciation, l'insécurité linguistique ne semble pas avoir disparu pour autant.

Renauld Govain et Pierre Martinez étudient les variations du français haïtien sur le plan phonétique, étudiant la réalisation des phonèmes / , /, l'amuissement des consonnes branchantes en coda finale, l'aspect anti-hiatique du FH, et mentionnant d'autres phénomènes sans les traiter : / / qui se réalise toujours comme tel, peu importe sa position dans le mot ; le maintien de la voyelle /œ̃/ ; la réalisation de [h] dit aspiré, l'existence de la nasale vélaire /ŋ/, etc. C'est loin d'être la somme de ce qu'apporte leur contribution, et d'autres aspects, non strictement liés à la variation, seront abordés dans la suite de ce texte.

## 5.2 Variété(s)

Anne-Christel Zeiter aborde de manière très originale la question de la variation chez des locuteurs allophones, passant en revue le concept d'interlangue pour le dépasser en recourant au très intéressant concept de *passing*. De la lecture de son travail, il ressort que le corpus recueilli peut être caractérisé comme témoignant de deux idiolectes complexes (variations donc), descriptibles selon deux dimensions (rapport à la norme endogène et trace d'altérité linguistique). Et chemin faisant, on peut se demander avec elle si ce qu'elle analyse pourrait être décrit en termes de variété propre à des apprenants étrangers. Anne-Christel Zeiter ne le pense pas car les régularités d'un locuteur à l'autre ne sont pas suffisantes pour réunir les conditions d'une norme descriptive. Toutefois, les régularités peuvent être trouvées à un autre niveau, celui de dynamiques d'appropriation similaires chez tous les locuteurs de L2 durablement installés dans leur nouvelle langue, et confrontés à un standard qui peut être une norme endogène.

L'article de Gerard Kouassi Akaba sur le nouchi ne se demande pas si celui est une variété du français, le fait est déjà acquis et la question suffisamment documentée : "Le nouchi est donc une variété de français née en Côte d'Ivoire ; la dernière-née des trois variétés parlées dans ce pays, après le français de Moussa (ou français populaire ivoirien) et le français ivoirien". C'est à l'intérieur de ce cadre de pensée qu'il pose la question de savoir comment le nouchi s'invite dans les domiciles et quelles représentations ont les parents de cette variété de français et de son usage dans le cercle familial, de voir quelle place il occupe dans les différentes interactions linguistiques entre les membres d'une famille en milieu urbain. Il a procédé à une enquête par questionnaires et par entretiens aussi bien dans des familles qui ont fait le choix du français comme langue familiale que celles dans lesquelles est pratiqué un bilinguisme français-langue ivoirienne. Cette enquête a enregistré la participation de 197 personnes et s'est déroulée à Abidjan.

Venant Eloundou Eloundou constate, après d'autres chercheurs, la dynamique du camfranglais dans l'espace communicationnel camerounais. Il cite les travaux d'autres chercheurs qui décrivent des normes objectives pouvant se décliner en règles descriptives identifiables à travers l'examen d'un corpus écologique constitué *in vivo*, et il évoque des normes évaluatives.

Renauld Govain et Pierre Martinez, comme Gérard Kouassi Akaba et Eloundou Eloundou, ne problématisent pas l'existence du français haïtien en tant que variété : ils la posent dès le début de leur contribution et situent le français haïtien comme une variété "pas totalement asymétrique par rapport aux autres variétés des parlers francophones" constituée de cette zone d'invariance que Chaudenson (1989) appelle « français central » ou « français commun ». Les propriétés du français haïtien viennent selon eux de spécificités locales diverses, de la cohabitation du français avec le créole haïtien, mais aussi avec l'anglais et l'espagnol.

## 5.3 Fonctionnements sociaux et question de norme(s)

Les différentes contributions analysent les fonctionnements normatifs dans différentes sphères sociales, médias, réseaux sociaux, expressions artistiques, institution scolaire.

### 5.3.1 *Fonctionnements normatifs*

Marie-Hélène Côté, Isabelle Racine et Sylvain Detey cherchent à savoir à quelle réalité renvoie la notion de français « standard » dans les représentations des auditeurs canadiens – et ce en tenant compte de leur provenance – et, d'autre part, s'il existe une forme de « standard » plus local dans leurs représentations. Les auteurs rappellent que la question de la pertinence ou de la légitimité d'établir une norme canadienne endogène distincte de celle émanant de Paris perdure depuis le milieu du 19<sup>e</sup> siècle, essentiellement sur le lexique. De la riche étude de perceptions présentée, il ressort que les auditeurs proches de la norme endogène (représentée ici par les locuteurs de Québec) la distinguent de la norme exogène (Paris), alors que les auditeurs plus éloignés de la norme endogène (Est du Québec et Ontario) tendent à fusionner les normes endogène et exogène. En d'autres termes, le standard international inclut les normes supérieures à sa propre variété : uniquement Paris pour les porteurs de la norme endogène, mais Paris et Québec pour les locuteurs de variétés marquées plus éloignées de la norme. Ceci est à rapprocher de l'analyse d'Anne-Christel Zeiter, où l'on voit que la norme endogène valaisanne, si elle n'est pas identifiée comme telle par ses deux témoins, est présente dans l'idiolecte d'André.

### 5.3.2 *Résistances aux évolutions normatives*

Venant Eloundou Eloundou constate, dans le cas du camfranglais, que les technolinguistes, qui se comportent comme des « inventeurs » et des censeurs des langues, ont produit des discours métalinguistiques en défaveur du camfranglais pour déconstruire son image linguistique, assimilée aux prétendus locuteurs de la première heure. Ils l'ont fait en s'appuyant sur un paradigme structuraliste pour lequel un parler hybride ne saurait être une langue. La plupart des descripteurs recensés ne l'ont pas considéré comme une langue mais comme un pidgin, un argot, voire un sabir. Pour certains, il serait une véritable menace pour l'apprentissage du français par des élèves qui le prisent au détriment du français standard ou scolaire. Ce camfranglais pervertirait le français. Il met aussi en cause, dans ces jugements normatifs dévalorisants, certaines élites intellectuelles qui incarnent la tradition linguistique endogène, avec l'usage des langues nationales, et qui font alors le reproche aux jeunes d'être incapables de les utiliser.

En se plaçant sous l'angle de l'analyse des discours institutionnels francophones, Philippe Humbert montre comment, en sélectionnant les discours de (socio)linguistes, l'Observatoire de la langue française construit la documentation des variétés comme un outil de preuve scientifique évaluant l'évolution des « qualités » de la langue en complément de l'entreprise documentaire quantitative. Mais il fait remarquer aussi que la documentation de ces variétés n'est pas neutre. Pour lui, elle est motivée par le besoin d'évaluer à la fois les risques et le potentiel de ces pratiques linguistiques, en particulier sur le continent africain où elles semblent se confondre dans une diversité linguistique aux contours flous. Les discours de l'institution francophone posent le plurilinguisme et la variation comme une richesse mais, semble-t-il, à la condition que les langues et variétés servent à renforcer la position de la langue française dans le monde. Toute démarche documentaire et didactique favorisant l'apprentissage du français en Afrique devient alors légitime, pour autant qu'elle permette aux locutrices

et locuteurs de finalement acquérir une maîtrise suffisante de... la norme. Celle qui est, pour l'instant, plus largement documentée et prescrite par des pays du « Nord ». Le centre d'attraction de la polycentricité reste donc « au Nord ».

Sans en être sans doute conscient pensons-nous, dans ses pratiques discursives de documentation des variétés, l'Observatoire de l'OIF perpétue un rapport d'autorité à la norme : pour lui, les variétés sont une richesse patrimoniale et une preuve de la vitalité du français à travers le monde, pour autant qu'elles ne mettent pas le maintien d'une norme en péril.

### 5.3.3 Norme endogène et expression d'une identité

Dans son étude de deux allophones installés en Valais et qui ne sont plus dans une démarche d'apprentissage de la langue mais de développement de leurs agirs sociaux dans cette langue, Anne-Christel Zeiter montre que l'appropriation par des personnes migrantes d'un style constitué de traits spécifiques à un parler vernaculaire, traits dont certains participent d'une norme endogène, est susceptible de faciliter leur légitimation comme membres d'une collectivité donnée et d'amoindrir certaines conséquences sociales engendrées par les marques d'altérité qui émaillent son discours.

Gérard Abaka montre que le nouchi, véhiculaire de la rue très pratiqué par les jeunes est l'objet d'un regard normatif négatif porté par les parents, qui sont une instance de légitimation dans le cadre de ce qu'il faut considérer comme des politiques linguistiques familiales.

Marie-Hélène Côté, Isabelle Racine et Sylvain Detey étudient la mesure dans laquelle les auditeurs de ces cinq régions sont capables de situer leur propre prononciation par rapport à des enregistrements entendus.

### 5.3.4 Les médias comme lieu et vecteur de normalisation des variétés

Merveille Ndoumgne Soh et Jean-Benoît Tsofack étudient, à l'occasion de ce qui s'appelle au Cameroun le Covidgate, la « cyberviolence » des discours sur les réseaux sociaux au mépris des normes discursives en la matière. Cet épisode médiatique leur fournit le corpus d'étude de nouvelles normes linguistiques ou discursives endogènes en Afrique.

Ils étudient par le menu les divers mécanismes de mises en mots qui, tout en permettant d'exprimer le mécontentement par rapport à la gestion des fonds covid, marquent d'une empreinte forte la langue française au Cameroun en camerounisant les différents discours émis. Ce sont sans aucun doute des manifestations de la créativité esthétique mais aussi des marques d'appropriation du français au Cameroun. Ceci peut être considéré comme une volonté des citoyens de se défaire des normes de la grammaire française pour exprimer leur liberté de sujets parlants.

Rodolphine Sylvie Wamba et Hermann Atiobou Voukeng étudient la manière dont la crise sociale, axée sur le problème anglophone et la crise politique, mise en branle dans les débats polémiques, jalonnent les interactions sur Facebook avant, pendant et après les périodes électorales au Cameroun. Ils observent que les différents discours construits par les interactants sont caractérisés par des marqueurs lexicaux et syn-

taxiques qui, loin de servir de simples béquilles pour l'expression de l'opinion, laissent transparaître un imaginaire linguistique, caractéristique de la francographie numérique camerounaise. Cette variation linguistique est analysée pour eux sous le prisme de la phraséologie. Les deux auteurs se mettent dans les pas de Blachère (1990) qui, dans une logique de rénovation méthodologique, proposait de parler de francographie africaine, en lieu et place de francophonie. En 2008, Rodolphine Sylvie Wamba, dans la même perspective, concevait un vocable nouveau : "africançais" auquel elle attribuait la sémantèse africaine d'expression française ou francophone d'Afrique. L'article montre comment une lexie créée ou resémantisée se greffe au système syntaxique pour servir de voie de marquage d'une identité culturelle et d'un positionnement idéologique. L'étude se focalise sur un corpus constitué d'énoncés recueillis dans deux fora aux noms à la consonance assez "identitaire" : *Parle que bété* et *Le Cameroun c'est le Cameroun*. Il s'avère que la langue française est en crise ou en manque de lexies suffisantes pour (dé)nommer les réalités socio-politiques du Cameroun. C'est ainsi que les locuteurs puisent dans le répertoire lexical des langues locales et créent des formules nouvelles pour dire les crises qu'ils vivent.

Bernard Mulo Farenkia fait son étude de l'expressivité particulière des locuteurs camerounais sur les actes de langage stéréotypés du compliment à partir de séries télévisées camerounaises, pour dresser une ébauche des modalités d'emploi de ces phraséologismes appréciatifs. Dans son étude, les médias apparaissent comme un lieu où ces façons de parler vernaculaires, sans contrôle de normativité, trouvent à s'exprimer.

Même constat pour Gérard Kouassi Abaka : lorsque les parents interdisent aux enfants de faire usage du nouchi à la maison, les médias et la musique sont les principales voies qu'emprunte cette variété de langue pour accéder au cadre familial. Avec le développement des chaînes de télévision et des émissions dédiées aux jeunes et aussi avec l'accès facile à Internet, ce sont plusieurs lieux d'usage du nouchi qui s'ouvrent aux habitants des maisons. A tel point que nombre de parents baissent les bras et adoptent une politique linguistique moins normative, de « laisser-aller linguistique » selon l'auteur.

### 5.3.5 *Les écrits littéraires et les productions artistiques comme formes de spectacularisation de la variation*

Gaston François Kengue et Valdes Roberto Penlap Kamdem abordent la question des normes endogènes dans la musique populaire camerounaise. Pour eux, les arts populaires s'affirment comme le lieu par excellence de diffusion, de vulgarisation, et même d'expansion des normes adaptatives du français. Au cours des dix dernières années, l'univers musical francophone africain en général et camerounais en particulier a été dominé par la floraison des chansons populaires qui, au travers de différents rythmes, styles et thématiques, expriment une liberté et une créativité langagières sans précédent dans une variété de français communément appelé camfrançais. Leur corpus est constitué du rap camerounais, le Slam, et, apparu récemment, du Mbolé. Ils décrivent les spécificités de cette langue dans les chansons mais ne s'arrêtent pas là : leur véritable but est d'étudier la circulation, l'expansion, la diffusion d'une norme endogène du français au Cameroun, en l'occurrence le camfrançais, par les arts populaires. Les auteurs envisagent les répercussions politiques éventuelles de cette mise



en avant du camfranglais. Pour eux, l'aménagement d'une politique linguistique ne tient pas qu'à la volonté des décideurs, les artistes, en vulgarisant les normes sémantiques, lexicales, morphosyntaxiques et syntaxiques du camfranglais, visant à fournir aux décideurs politiques les outils nécessaires et les raisons devant leur permettre de planifier et aménager une politique linguistique fondée sur le choix du camfranglais comme langue nationale. Leur constat final est optimiste : le camfranglais se trouverait en expansion, ses sphères d'action davantage diversifiées, si bien que son taux de véhicularité s'accroîtrait et que "les pronostics en faveur de son adoption comme langue nationale du Cameroun seraient fort considérables". Nous les laissons juges de leur pronostic favorable.

Quand Renauld Govain et Pierre Martinez étudient la variation lexicale en Haïti, ils le font sur la base d'écrits littéraires et ils problématisent la littérature comme l'un des lieux de leur manifestation de la variation, ce qui est pour eux ambigu car la littérature est aussi une superstructure normative où la norme explicite relevant du « bon usage » (usage reçu » dirait l'anglais) peut exercer une pression sur l'écrivain : mais celui-ci va précisément s'appuyer très souvent sur la rhétorique et la stylistique pour provoquer des effets d'ébahissement ou de séduction chez le lecteur. Le lexique est le matériau privilégié dans lequel il puise pour produire cet effet de style.

Gaston François Kengue et Noémie Rochat Nogales analysent un roman de Max Lobe et y repèrent les traces de la variation. Une grande partie de leur travail montre par le menu les emprunts lexicaux, calques, mais aussi alternances codiques fréquemment utilisées qui témoignent de l'hybridation de la langue. D'autres procédés comme les néologies sémantiques et morphologiques reflètent la vitalité d'une langue du quotidien qui continue à s'inventer chaque jour. Les particularismes énonciatifs sont les traces de positionnements anthropologiques donnant une place particulière à certains locuteurs camerounais représentés dans le roman, une place que n'occuperaient pas des locuteurs d'autres cultures.

Mais leur réflexion ne s'arrête pas là : elle se fait didactique, en posant la question de l'enseignabilité de ce genre de texte. L'écriture de Max Lobe les conduit à penser à une possible difficulté à inclure des textes d'expression française produits par des autrices ou auteurs non français (ou non considérés comme tels). Le manque de références linguistiques est un facteur non négligeable de difficulté dans l'enseignement de ces littératures. L'enseignant.e européen.ne francophone qui travaille sur des textes écrits dans sa langue maternelle peut alors éprouver un sentiment de « défamiliarisation » déstabilisant. Si cette langue procure beaucoup de plaisir lors de la lecture, au moment de devoir construire un enseignement autour de ce type de textes il peut s'avérer difficile de devoir expliquer à ses élèves des termes, des tournures, voire des images que l'on peut saisir de manière littérale, mais qui, paradoxalement, sont étrangers à sa propre pratique langagière. Il vaudrait donc la peine de (re)penser la didactique de la littérature en y incluant la problématique de la langue française et de ses arrière-plans culturels qui ne soient plus uniquement européens, ce qui ne semble toutefois pas être une question qui occupe la recherche actuelle. Les « chantiers » en cours en didactique de la littérature ne relèvent en effet aucun volet dédié à cette question. Le moment serait pourtant venu, au regard de la qualité et de la richesse des productions

francophones du monde entier, mais aussi de leur reconnaissance sur un plan critique et institutionnel, de réfléchir aux meilleurs outils permettant de les appréhender dans l'enseignement, sous une perspective d'entraide et d'échanges entre spécialistes.

Cette réflexion didactique appliquée à la littérature fera la transition vers la question à venir du rapport de l'institution scolaire aux normes linguistiques.

### 5.3.6 *La littérature comme processus de légitimation*

Ursula Reutner rédige un panorama à la fois très précis et très large de la littérature francophone, pas seulement africaine, embrassant un grand ensemble de pays et de périodes. Traditionnellement orientés vers Paris, les auteurs africains ont, au cours des dernières décennies, gagné l'assurance d'utiliser, consciemment et en toute fierté, de plus en plus de formes régionales. Le langage littéraire reflète ainsi le métissage culturel sur le plan linguistique. S'agissait-il autrefois de justifier l'attachement à la langue de l'ex-colonisateur ? Aujourd'hui, il semble primordial d'exprimer le multilinguisme du continent par des passages en langues autochtones, et de faire ressortir l'influence africaine exercée sur le français. Son article examine dans le détail les différentes manières d'intégrer les particularités locales du français dans des textes littéraires africains, avec un éclairage diachronique. Sa conclusion pose que les cinq continents du monde francophone cessent graduellement de se plier aveuglément aux codes linguistiques parisiens, pour affirmer de plus en plus leur propre contribution à la langue française. Néanmoins, malgré ces évolutions, les auteurs n'exploitent pas leur potentiel de s'appropriier le français à part entière. En effet, ce qui frappe le plus est que les textes littéraires ne recourent finalement que de manière modeste aux particularités linguistiques. Quelques-uns plus que d'autres, une timidité indice peut-être d'une aliénation qui perdure chez la plupart des auteurs francophones ? Ou plutôt de leur volonté de ne pas se voir réduits à leur origine, qui les forcerait à agir comme diffuseurs de parlers locaux ? Sans compter qu'il n'est pas possible de quantifier combien les éditeurs, généralement sis dans l'Hexagone, interviennent à la relecture des textes ou des notes, ni combien les auteurs, se pliant à un réflexe d'obéissance anticipée, s'orientent dès le début sur une norme supposée.

### 5.3.7 *L'école comme lieu potentiel de légitimation : norme endogène et norme pédagogique*

L'émergence d'une norme pédagogique prenant appui sur une norme endogène est un combat qui semble encore à mener si l'on en croit les différentes contributions qui s'intéressent à l'institution scolaire.

Renauld Govain et Pierre Martinez montrent que le français haïtien évolue entre une norme dite standard, explicite, institutionnelle (en ce qu'elle est enseignée par l'école et l'université et imposée par les superstructures socioculturelles établies) et une norme locale, dite endogène, implicite, ne faisant l'objet d'aucune reconnaissance, mais qui existe dans le parler réel des locuteurs, voire dans leur inconscient linguistique (*cf. supra*), et les représentations de leur propre parler. L'institution scolaire enseigne dans le sens opposé de la manifestation de cette norme endogène. Pour l'empêcher, elle "court même après" l'hypercorrection. Si, par normativisation, on peut entendre

un processus consistant à intervenir sur une (variété de) langue en vue de réguler des formes diverses faisant partie de son fonctionnement interne dans une communauté donnée (concernant la grammaire, l'orthographe, le lexique, etc.) et visant à ce que la (variété de) langue soit bien outillée pour remplir toutes les fonctions communicatives dans toutes les situations (formelles ou informelles) alors, pour les auteurs, on ne peut pas dire que le français haïtien connaisse actuellement un tel processus. On peut tout au plus établir que le français haïtien est en mode d'émergence continue et que son existence semble faire l'objet d'une certaine reconnaissance de la part des locuteurs.

Un constat aussi "pessimiste" sur la prise en compte des normes endogènes est fait par Sylvain II Medzogo et Laurent Gajo dans leur lecture comparée des normes enseignées au Cameroun et en Suisse à partir d'une analyse de manuels de français, de l'organisation des curriculums et de divers documents institutionnels à l'École normale supérieure (ENS) de Yaoundé I et à la Haute école pédagogique (HEP) de Lucerne. Au Cameroun, le français parlé au quotidien ne s'apparente pas forcément à celui utilisé en milieu universitaire et, souvent, cède le pas à d'autres langues, dont le contact laisse par ailleurs des marques spécifiques sur le français local. Cette norme endogène du français se trouve en tension avec une norme exogène, présente dans le domaine pédagogique et calquée sur le modèle français dont l'institution universitaire se fait le garant. Cette tension se retrouve dans toute la francophonie « native », où les locuteurs et locutrices se voient en quelque sorte dépossédés-es de leur langue à l'école. La Suisse n'y échappe pas, mais la question devient plus intéressante en considérant la partie germanophone du pays, où le français est langue – seconde – obligatoire à l'école. En Suisse alémanique, le français dit de référence enjambe souvent la partie francophone du pays pour se tourner vers la France, et plus particulièrement le « grand centre » parisien. Il existe dès lors une réelle tension entre la *normalité* de la diversité et de la variation, d'une part, et la norme *monolingue* autour du français enseigné/représenté en classe, de l'autre. Par exemple, la normalité du *camfrançais* ne donne lieu à aucune forme de valorisation institutionnelle. La tension qui existe entre le « bon français » ou le français universitaire et le « mauvais français » ou français local résulte(ra)it d'un problème intergénérationnel. A l'ENS de Yaoundé, les formateurs ou formatrices issues de l'ancienne école ne reconnaissent que le français prescriptif comme l'unique français à enseigner. Toute autre variété de français est considérée comme fautive, erreur, transgression du « vrai français ».

En Suisse, le français fédéral, porté d'ailleurs par les plus hauts fonctionnaires de la Confédération, est certes admis socialement mais en aucun cas admis dans un manuel scolaire.

Samatar Abdallah Doualeh, à propos de Djibouti, rappelle que l'institution scolaire en Afrique francophone (comme ailleurs), parce qu'elle s'est érigée comme le lieu où s'élabore et se diffuse la norme légitime, demeure imperméable à la variation pourtant inhérente à toute pratique langagière, celle des élèves qu'elle entend former en premier. Mais il montre une évolution intéressante. Si la norme exogène reste hégémonique, à l'école primaire notamment, le lycée a vu depuis quelques années l'enseignement du français s'ouvrir aux formes locales du français à la faveur de la réforme de l'enseignement secondaire. Il fait l'étude des programmes, des manuels et des documents d'ac-

compagnement pédagogiques et observe que ceux-ci font une place explicite à ce qui est appelé “variation linguistique”. Le discours officiel entérine désormais l’existence d’une norme djiboutienne du français. Le curriculum stipule en effet l’importance de « poser avec les élèves les limites de l’acceptabilité des formes djiboutiennes, normales et admissibles dans certains contextes, discutables dans d’autres. » On reconnaît là l’approche appelée par Ledegen (2013) “plurinormaliste” et sur laquelle se situait déjà Klinkenberg (2008). Samatar Abdallah Doualeh note que les matériels didactiques peuvent toutefois être encore en retard sur le discours officiel et que des efforts dans la formation des professeurs doivent conduire à une meilleure prise en compte. Mais le tour semble donné, et pas seulement à Djibouti, on va le voir avec le texte de Magali Jeannin qui traite de Côte d’Ivoire et du Ghana.

Pour Magali Jeannin, l’école a une attitude glottophobique vis-à-vis des normes endogènes, particulièrement intégrée par les enseignants des deux contextes où elle enquête ; elle n’est pas seulement dirigée contre la langue « non conforme » des élèves, mais également « auto-dirigée », ce qui en dit long sur la prégnance des représentations et l’ancrage de l’idéologie linguistique autour du français : refus du local, peur suscitée par l’endogène qui serait susceptible de « contaminer » le normé, le standard. Au cours d’une formation, Magali Jeannin s’est attachée à déconstruire ce qui apparaît bien comme une glottophobie (Blanchet, 2016) intégrée par les acteurs éducatifs eux-mêmes. Il s’est agi également de questionner le français comme objet et moyen d’enseignement, et d’activer des leviers d’action pour un appui sur les langues locales des élèves et les variations du français dans le processus d’apprentissage, tant linguistique et culturel que cognitif. Elle a œuvré à renverser les représentations : le code « restreint » serait celui du français standard normé, car il correspond à un usage très spécifique (institutionnel), et le code « élaboré » celui du français endogène, compris par davantage de locuteurs, vraie langue de communication au sens large. Le français normé serait une sorte de forme de français sur objectif spécifique, utile et parfois indispensable à maîtriser dans certaines situations, mais qui ne constituerait qu’un élément parmi d’autres du répertoire linguistique d’un locuteur francophone.

Mathias Schwab plaide résolument, dans le contexte particulier de la Louisiane, pour une mise en accord des pratiques scolaires de l’enseignement du français avec les pratiques sociales. Pour lui, si les pratiques linguistiques des francophones louisianais relèvent de l’hétéroglossie, il semble utile de proposer en Louisiane un enseignement du français qui y corresponde : à la fois pour permettre une meilleure future insertion des apprenant·es dans l’écosystème linguistique local, et pour déconstruire certaines représentations erronées tendant à renfermer chacun des idiomes locaux sur lui-même. Pour être véritablement hétéroglossique, cet enseignement devrait englober la totalité des ressources linguistiques du français standard de France, du français louisianais et du créole louisianais et, si ce n’est favoriser, à tout le moins admettre que ces ressources puissent être associées, croisées et combinées, pour produire des discours. Le principal intérêt de cette démarche serait de mettre les idiomes locaux sur un véritable pied d’égalité avec le français de France, et d’ainsi contribuer à leur déstigmatisation, tout en mettant l’accent sur leur compatibilité, voire même sur une potentielle complicité.

Pour favoriser ce processus de déconstruction, Mathias Schwab propose de convoquer en l'adaptant le concept d'« anglonormativité ». McKinney parle d'anglonormativité pour décrire « l'attente et l'exigence que les individus soient proficients en anglais, et le sentiment qu'ils sont déficients, et même déviants, s'ils ne le sont pas » (McKinney, 2017 : 80), qui caractérise d'après elle la société sud-africaine, au détriment des langues nationales africaines notamment. Il semble tout à fait loisible pour Mathias Schwab de transposer cette analyse au contexte de la francophonie louisianaise, et même de la proposer dans des environnements urbains intensément multilingues dans lesquels émergent des pratiques hétéroglossiques, telles que le sheng à Nairobi, ou le français populaire d'Abidjan.

## 6 Conclusion

L'ensemble des contributions réunies ne couvre certes pas la totalité des situations francophones. Il est dommage que le Maghreb, le Liban, l'ensemble des Outre-mer français, la Belgique, le Luxembourg ne soient pas représentés, et que le Canada ne fasse l'objet que d'une seule contribution. Regrettable aussi que la situation française métropolitaine avec ses variétés régionales qui parfois sont encore très vives, parfois ont tendance à s'effacer, ne soit pas du tout documentée. En Afrique également, bien des réalités mériteraient d'être étudiées : quelles variétés de français jouent un rôle véhiculaire ? Y a-t-il des traits communs lors de la vernacularisation du français dans divers contextes urbains africains ?

Pour retenir une seule idée de l'ensemble de nos lectures croisées, ce qui semble ressortir ce sont de signes d'évolution assez nets dans la perception des normes : les réseaux sociaux sont le lieu d'épanouissement de variétés du français, leur usage en littérature, dans les médias, dans les formes d'art populaire confirme leur vitalité et donnent l'exemple. Même l'école ne semble plus étrangère à des évolutions qui, sans aligner norme descriptive et norme prescriptive, commencent à permettre des approches plurinormatives porteuses d'espoir quant à la variabilité du français dans les années qui viennent.

## Bibliographie

- BALDINGER, Kurt (1957), Contribution à une histoire des provincialismes dans angue française. Lexicologie et lexicographie françaises et romanes (Colloque de Strasbourg, 1957), Paris, C.N.R.S.
- BAVOUX, Claudine (2008), « Avant-propos », in C. Bavoux, L.-F. Prudent et S. Wharton (éd.), *Normes endogènes et plurilinguisme. Aires francophones, aires créoles*, Lyon, ENS Éditions, p. 7-15.
- BÉDARD, Édith & MAURIS, Jacques (dir.) (1983), *La Norme linguistique*, Montréal/Paris, Publications du Québec/Dictionnaire le Robert, 1983.
- BLACHÈRE, Jean-Claude (1990), « Pour une étude de la francographie africaine », in *Travaux de didactique du FLE*.
- BLANCHET, Philippe (2016), *Discriminations : combattre la glottophobie*, Paris, Textuel, coll. Petite Encyclopédie critique
- CHAUDENSON, Robert (1989a). *Créole et enseignement du français*, Paris, L'Harmattan.
- DUMONT, Pierre (1991), *Le français langue africaine*, Paris, L'Harmattan.
- EQUIPE INVENTAIRE DES PARTICULARITÉS LEXICALES DU FRANCAIS EN AFRIQUE NOIRE (1998), Inventaire des particularités du français en Afrique noire, Vanves, EDICEF. FRANCARD, Michel

(1997), « Insécurité linguistique » in MOREAU, M.-L. (Ed.), *Sociolinguistique, Concepts de base*, Liège, Mardaga.

KLINKENBERG, Jean-Marie (2001), *La langue et le citoyen*, Paris, PUF.

KLINKENBERG, Jean-Marie (2015), *La langue dans la cité. Vivre et penser l'équité culturelle*, Collection « Réflexions faites », Les Impressions nouvelles, Bruxelles.

KLINKENBERG, Jean-Marie (2007), « La norme du français : d'un modèle centré au modèle polycentrique », <https://www.publiforum.farum.it/index.php/publiforum/article/view/117>

KNECHT, Pierre (1997), « Langue standard », in MOREAU Marie-Louise (Dir.), *Sociolinguistique. Concepts de base*, Sprimont, Mardaga, p. 194-198.

LABOV, William (1976), *Sociolinguistique*, Paris, Minuit.

LEDEGEN, Gudrun (2013), « Normes » In *Sociolinguistique du contact : Dictionnaire des termes et concepts* [enligne]. Lyon : ENS Éditions. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.enseditions.12480>

MCKINNEY, Carolyn (2017). *Language and Power in Post-Colonial Schooling*, Éd. Routledge, New York et Londres.

MANESSY, Gabriel (1994), *Le français en Afrique noire. Mythe, stratégies, pratiques*, Paris, Saint-Denis de la Réunion, L'Harmattan, URA 1041 du CNRS, université de la Réunion, « Espaces francophones ».

MARCELLESI, Jean-Baptiste (1983), « La définition des langues en domaine roman : les enseignements à tirer de la situation corse », in *Actes du congrès des romanistes d'Aix-en-Provence*, n° 5 de *Sociolinguistique des langues romanes*, p. 309-314.

MAUNY, Raymond (1952), *Glossaire des expressions et termes locaux employés dans l'Ouest africain* Dakar, IFAN, « Catalogues ».

PIRON, Maurice (1973), « Pour un inventaire général des « usances » de la Francophonie » in FÉDÉRATION DU FRANÇAIS UNIVERSEL, *Le français hors de France*, Dakar (1973), Dakar-Abidjan, Les Nouvelles Éditions Africaines, p. 38-45.

SEBBAR BARGE (2009), « Pour une nouvelle conception de la "norme" linguistique dans l'enseignement des langues ». [hal-00385090v2](https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00385090v2)

STRAKA, Georges (1983). « Problèmes des français régionaux ». In *Bulletin de la Classe des lettres et des sciences morales et politiques*, tome 69, 1983. p. 27-66.

[https://www.persee.fr/doc/barb\\_0001-4133\\_1983\\_num\\_69\\_1\\_55599](https://www.persee.fr/doc/barb_0001-4133_1983_num_69_1_55599)